

nous présentons dans notre volume 2, que nous ne pouvons pas nous contenter de les mentionner en passant. Le présent chapitre qui sert de conclusion à notre examen critique de la politique scientifique canadienne sera donc consacré en partie à l'étude de ces objections. Nous essaierons de montrer que ce sont des vues trop étroites qui ne peuvent pas déboucher sur un effort national de R - D équilibré.

LA RÉPUBLIQUE DES SCIENCES

Certains scientifiques prétendent encore qu'on devrait les laisser parfaitement libres de choisir leurs travaux et leurs projets. Ils désirent jouir d'une aide publique plus substantielle, et dans cette mesure, ils acceptent l'idée d'une politique scientifique; cependant, ils repoussent l'idée de mettre la science au service de la politique.

Michael Polanyi, dans l'article intitulé «The Republic of Science», paru dans la première livraison de *Minerva*, présente le meilleur plaidoyer en faveur de cette doctrine qui veut laisser à la science la liberté de se contrôler elle-même. D'après lui, ce sont les scientifiques qui devraient décider eux-mêmes comment coordonner leurs travaux. Le passage suivant résume sa thèse principale:

Tant que chaque homme de science continue de fournir la meilleure contribution dont il est capable et que personne ne peut dépasser, nous pouvons affirmer que les activités scientifiques poursuivies sous forme d'initiatives indépendantes et autocoordonnées constituent la façon la plus efficace d'assurer le progrès scientifique. Et nous pouvons ajouter qu'une autorité centrale qui tenterait de diriger l'activité du savant finirait par l'immobiliser... Je reconnais la générosité des sentiments qui inspirent le désir de guider l'évolution de la science dans des voies qui seraient profitables à la société, mais c'est une intention qui est irréalisable et absurde... Toute tentative de détourner la recherche scientifique de sa finalité propre équivaut à un effort nuisible à l'avancement de la science.³

Cette théorie, exprimée sous sa forme la plus pure et la plus raffinée, propose que le scientifique soit libre de choisir ses projets de recherche et qu'il reçoive des subventions lui permettant de les mettre en œuvre, si ses collègues les jugent utiles. En d'autres termes, c'est la communauté scientifique —ou en langage économique, ceux qui offrent leurs connaissances—qui devrait régler le niveau et la répartition des travaux scientifiques; on applique ainsi à la science la loi classique du marché voulant que l'offre crée sa propre demande.³